



Transaction - Gestion - Location

HONORAIRES

TRANSACTIONS :

- ▶ Inférieur à 50 000 € 10 % T.T.C.
- ▶ à partir de 50 000 € 5 % T.T.C.

GESTION :

- À partir de 3 lots 7,20 % T.T.C.
- (honoraires calculés sur le loyer charges comprises) 6 % T.T.C.

LOCATIONS VIDES – MEUBLÉES ou ÉTUDIANTES :

- ▶ Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail
À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE : 10 €uros T.T.C. par mètre carré + 3 €uros T.T.C. par mètre carré pour l'état des lieux.
- ▶ Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail
À LA CHARGE DU LOCATAIRE : 10 €uros T.T.C. par mètre carré + 3 €uros T.T.C. par mètre carré pour l'état des lieux.

GARANTIE DES LOYERS IMPAYÉS : 2,70 % T.T.C.